



Doc. 15705

01 février 2023

La répression meurtrière du régime iranien et la nécessité de déclarer que le Corps des gardiens de la révolution islamique est une entité terroriste

Proposition de résolution

déposée par M. Markus WIECHEL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le monde s'est à juste titre indigné du meurtre de Mahsa Jina Amini, une jeune iranienne tuée le 16 septembre 2022 par les forces de sécurité iraniennes, et en particulier le Corps des gardiens de la révolution, au motif qu'elle ne portait pas correctement le foulard islamique.

Depuis cette date, la communauté internationale soutient sans réserve le peuple iranien dans sa lutte héroïque contre le régime barbare du pays. Elle est alarmée par la répression sanglante lancée ensuite par les Gardiens de la révolution, et qui se poursuit encore, à l'encontre de milliers de civils iraniens innocents participant à des manifestations pacifiques, et par les actes de torture, les viols et les assassinats commis à l'encontre de manifestants emprisonnés. Elle condamne le meurtre de dizaines de prisonniers politiques et d'autres personnes par le régime, notamment dans la tristement célèbre prison d'Evin.

Dans l'intervalle, le slogan du mouvement de protestation, «femmes, vie, liberté!» inspire très dignement les millions d'Iraniens désireux de se libérer du joug de ce régime qui les opprime depuis des dizaines d'années mais qui, heureusement, semble à présent se fragiliser. Parallèlement, de plus en plus de pays ont classé le Corps des gardiens de la révolution parmi les organisations terroristes. C'est notamment le cas des États-Unis et du Canada; le Royaume-Uni devrait le faire prochainement et l'Union européenne envisage sérieusement des mesures similaires.

Pour conclure, l'Assemblée parlementaire est invitée à œuvrer en faveur:

- d'une poursuite et d'un renforcement de la solidarité paneuropéenne avec les manifestants iraniens dans leur noble lutte pour les droits et libertés fondamentaux;
- d'un renforcement des sanctions à l'encontre des responsables de l'actuelle oppression ainsi que, le cas échéant, de leurs proches;
- de l'inscription du Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des organisations terroristes par un nombre aussi élevé de pays que possible, en particulier parmi les États membres du Conseil de l'Europe;
- de l'organisation d'un accès total et sans restriction à l'Internet pour le peuple iranien.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ÅBERG Boriána, Suède, PPE/DC
AIKEN Nickie, Royaume-Uni, CE/AD
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CE/AD
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CE/AD
FRANÇOIS Thibaut, France, CE/AD
GIDEON Jo, Royaume-Uni, CE/AD
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
GROZA Ion, République de Moldova, PPE/DC
HART Sally-Ann, Royaume-Uni, CE/AD
KEEN Richard, Royaume-Uni, CE/AD
LATHAM Pauline, Royaume-Uni, CE/AD
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MORTIMER Jill, Royaume-Uni, CE/AD
MURRAY Sheryll, Royaume-Uni, CE/AD
NIIKKO Mika, Finlande, CE/AD
SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD
SCURRIA Marco, Italie, CE/AD
ŠLESERS Ričards, Lettonie, NI
SPINELLI Domenica, Italie, CE/AD
STEGRUD Jessica, Suède, CE/AD
TIMGREN Beatrice, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
NI: non inscrit dans un groupe